

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.072

*L'An Deux Mille Quatre, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

LE 10 SEPTEMBRE 2004

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 10 SEPTEMBRE 2004

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
Mme CROUE représentée par M. CAU  
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme LABEYRIE, M. COASSIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 31

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : INTEGRATION DANS LE BUDGET VILLE DES RESULTATS  
DU BUDGET ANNEXE DU PORT DISSOUS LE 31/12/2003

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la délibération du compte administratif en date du 28/06/2004, ainsi que l'affectation du résultat en y intégrant les soldes du budget annexe du Port.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Oûi l'exposé du Rapporteur,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De modifier les résultats comme suit :

- le résultat de clôture d'investissement 2003 du port à intégrer dans le résultat de la Ville est de - 92 972,59

001 - Résultat d'investissement reporté - 92 979,59  
portant ainsi le total à - 3 201 660,46

- le résultat de clôture de fonctionnement 2003 du port à intégrer dans le résultat de la Ville est de + 157 459,21

002 - Résultat de fonctionnement reporté + 157 459,21  
portant ainsi le total à + 10 284 620,56

- l'affectation du résultat de fonctionnement relatif au budget annexe du port devient donc :

- Excédent de fonctionnement à affecter + 157 459,21

- Solde d'exécution d'investissement  
001 (Besoin de financement) 92 979,59

- Besoin de financement + 92 979,59

Décision d'affectation

1068 - Affectation en réserve	+ 92 979,59
002 - Report de fonctionnement	64 479,62

- Au vu de l'affectation des résultats il est décidé de modifier le budget Ville des écritures suivantes :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
001 - Résultat d'investissement reporté	+ 92 979,59	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		+ 92 979,59
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		+ 64 479,62
022 - Dépenses imprévues	+ 64 479,62	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2004  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS